

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 701-85
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-238 À MÊME
UNE PARTIE DES ZONES HC-109 ET P-117, DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET
NORMES DE LA ZONE HC-91 POUR RETIRER DES USAGES COMMERCIAUX AINSI QUE DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARAGES ATTACHÉS.

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 701-85 :

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 15 août 2023, du **premier projet de Règlement 701-85 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de créer la zone H-238 à même une partie des zones HC-109 et P-117, de modifier la grille des usages et normes de la zone HC-91 pour retirer des usages commerciaux ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garages attachés**, tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 7 septembre 2023 à 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de créer la zone H-238 à même une partie des zones HC-109 et P-117, de modifier la grille des usages et normes de la zone HC-91 pour retirer des usages commerciaux ainsi que de modifier les dispositions relatives aux garages attachés.

QUE ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

QUE le premier projet de règlement 701-85 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de règlement 701-85 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, le 23 août 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim